

SÉANCE DU 4 MARS 2013

Séance régulière du conseil sous la présidence de Madame Thérèse Ménard-Théroux, maire, tenue le 4 mars 2013 à 19H30 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1
Monsieur Lionel Roy, conseiller au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Marc Vaillancourt, conseiller au siège no 5
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
8.1 – Conseillers
- 9.- Ferme Charpentier SENC;
- 10.- Appels d'offres pour l'abat poussière saison 2013;
- 11.- Appel d'offres pour achat de gravier saison 2013;
- 12.- Vente pour non-paiement de taxes;
- 13.- Demande de Bell Mobilité
- 14.- Varia ouvert;
- 15.- Période de questions;
- 16.- Fin de la séance.

2013-030 résolution no 2013-030

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 4 mars 2013 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉ

3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 février 2013

2013-031 résolution no 2013-031

Proposé par le conseiller Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2013 soit adopté.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Aucun suivi.

4) Période de questions

Monsieur Yves Théroux demande des informations concernant le règlement Règlement no 2013-033 imposant un tarif pour la quote-part que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a imposée à

la municipalit  pour les travaux d'am nement de la berge et du profilage d'une section de la rivi re Eaton Nord situ e sur le lot 17-C-P rang 8 du Cadastre du Canton de Newport.

Madame la Mairesse quitte son poste de pr sidente   la table du conseil pour s'installer dans la salle parmi les citoyens.

Monsieur Th roux demande une copie de la facturation re ue de la M.R.C. du Haut-Saint-Fran ois pour les travaux ex cut s dans la rivi re sur le lot en question, aussi copie de l'entente sign e entre la M.R.C. du Haut-Saint-Fran ois et une copie du devis des travaux, pr par  par la M.R.C.

Monsieur Th roux rajoute que la propri t  en question appartient maintenant   Th r se M nard-Th roux, donc il demande de corriger la facture.

Sur ce Madame M nard-Th roux informe qu'elle n'a pas l'intention de payer une autre facture, et qu'il est inutile d'adopter un autre r glement.

Le maire suppl ant informe que les notes sont prises.

En conclusion Mme M nard-Th roux demande que le compte lui soit adress .

Madame la mairesse retourne   la table du conseil et reprend le poste de pr sidente de la s ance.

Madame Jennifer Garfat, infirmi re demande l'utilisation de la salle municipale pour offrir ses services   la population. Madame la mairesse sugg re que Mme Garfat contacte le bureau municipal pour les arrangements de la location de la salle.

5) Correspondance

La liste de correspondance portant le num ro 2013-03-04 a  t  remise   tous les membres du conseil.

2013-032 r solution no 2013-032

Propos  par la conseill re Jacqueline D sindes, appuy  par le conseiller Germain Boutin, il est r solu que la correspondance 2013-03-04 soit d pos e aux archives et mis   la disposition de ceux qui d siraient en prendre connaissance.

ADOPT E

6) Autres sujets

1- Ville de Bois-des-Filion – Sollicite un appui du conseil pour d cr ter le mois d'avril Mois de la jonquille.

2013-033 r solution no 2013-033

CONSID RANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Qu bec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSID RANT QUE la Soci t  canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus   la recherche sur le cancer au pays ;

CONSID RANT QUE la Soci t  canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la pr vention et le soutien aux nombreuses personnes touch es par cette terrible maladie ;

CONSID RANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille,

symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Vaillancourt
Appuyé par le conseiller Lionel Roy

Et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

2- Municipalités Ascot Corner – Copie de dossier des numéros civiques de la municipalité.

3- Ville d'Amqui – La filière nucléaire civile et militaire au Québec- De l'exploitation de l'uranium à la gestion permanente des déchets radioactifs. Demande l'appui solidaire concernant le dossier des mines.

2013-034 *résolution no 2013-034*

CONSIDÉRANT QU'il n'y a jamais eu de mine d'uranium dans la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs activités d'exploration de l'uranium en cours actuellement dans plusieurs régions du Québec en vue de l'extraction de l'uranium dans un proche avenir;

CONSIDÉRANT QUE les résidus sous forme de sable des mines d'uranium sont volumineux et contiennent 85 pour cent de la radioactivité provenant du minerai d'uranium d'origine;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium contiennent des dizaines de matériaux radioactifs - sous-produits naturels de l'uranium - qui sont parmi les substances les plus radiotoxiques connues de la science, comme le radium, le thorium, le radon et le polonium;

CONSIDÉRANT QUE les résidus des mines d'uranium restent dangereusement radioactifs pendant des centaines de milliers d'années;

CONSIDÉRANT QUE l'Académie des sciences des États-Unis concluait en 2011 qu'il n'existe encore aucune technologie éprouvée pour assurer la sécurisation à long terme des résidus radioactifs des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie civile qui nécessite l'utilisation

d'uranium en quantités importantes est l'énergie nucléaire;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture définitive de la centrale nucléaire Gentilly-2 à Bécancour marque la fin de l'énergie nucléaire au Québec, de sorte que la société québécoise n'a plus besoin de grandes quantités d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre fin à l'utilisation d'uranium à combustible des réacteurs nucléaires pour la production d'isotopes médicaux en 2016 et finance actuellement le développement de méthodes alternatives pour la production de ces isotopes;

CONSIDÉRANT QUE la seule technologie non civile qui nécessite l'uranium en quantités importantes est l'armement nucléaire, et que la société québécoise n'a aucun intérêt à contribuer directement ou indirectement à la construction de plus d'armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE l'uranium n'est pas une ressource renouvelable et que ce combustible se transforme, dans les réacteurs comme celui de Gentilly-2, en déchets nucléaires hautement radioactifs qui doivent être isolés de l'environnement et des humains pendant des centaines de milliers d'années à un coût de dizaines de milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une motion visant à interdire en territoire québécois l'enfouissement permanent des déchets radioactifs provenant de l'extérieur du Québec a été entérinée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2008; (1)

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) identifie le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et la Saskatchewan comme des provinces bénéficiant du nucléaire, donc lieux potentiels pour recevoir les déchets radioactifs du combustible irradié de toutes les centrales nucléaires canadiennes en un seul site permanent, et que la SGDN a sollicité toute municipalité québécoise désireuse de recevoir lesdits déchets radioactifs sur son territoire, de lui soumettre sa candidature;

CONSIDÉRANT QUE le Canada, un des premiers exportateurs mondiaux d'uranium a participé avec ses partenaires australiens, russes, américains et français à des discussions internationales au sein de l'International Framework for Nuclear Energy Cooperation (Global Nuclear Energy Partnership) où l'éventualité que les pays exportateurs d'uranium puissent être contraints de s'engager à rapatrier les déchets radioactifs de leurs clients a été abordée;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation, l'affinage et l'enrichissement de l'uranium représentent une sérieuse menace pour les écosystèmes, les nappes phréatiques, la santé des populations et contribuent à la prolifération des armes nucléaires;

CONSIDÉRANT QUE le plutonium, un des dérivés de l'uranium créés dans les réacteurs nucléaires, facilite la fabrication d'armes nucléaires et que la prolifération de ces armes dans le monde fait planer une menace permanente sur des millions d'êtres humains;

CONSIDÉRANT QUE l'exploration et l'exploitation minière d'uranium a été interdite en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse et en Virginie (États-Unis);

CONSIDÉRANT QUE le Grand Conseil des Cris a déclaré une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec, tout comme des centaines de municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'International Physicians for the Prevention of Nuclear War, organisation ayant reçu un prix Nobel, recommande une interdiction mondiale de l'exploitation des mines d'uranium;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale, qui représentent plusieurs milliers de médecins au Canada, ont pris position contre l'exploitation de l'uranium;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté d'énormes ressources d'énergies douces renouvelables qui pourraient être mises en valeur à grande échelle, et que nos municipalités sont dépourvues des moyens financiers qui leur permettraient de les développer sur leur territoire;

Il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes

Et appuyé par le conseiller René Tétreault

Que la municipalité de Newport adopte la présente résolution

et qu'elle engage le gouvernement du Québec à :

- A. Décréter rapidement un moratoire interdisant l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur tout le territoire du Québec, comme l'ont fait la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, la Virginie (É.-U), le Grand Conseil des Cris par une interdiction de l'extraction d'uranium dans l'Eeyou Istchee-Nord du Québec et rendre permanent ce moratoire par l'adoption d'une loi, comme vient de le faire la Nouvelle-Écosse;
- B. Assurer l'irréversibilité de sa décision de procéder au déclassement et démantèlement du réacteur nucléaire de Gentilly-2;
- C. Favoriser le maintien des emplois à Gentilly-2 par l'acquisition de l'expertise dans le démantèlement de réacteurs nucléaires, par la sécurisation complète du site en conformité avec les plus hautes normes internationales et par le monitoring continu de la radioactivité;
- D. D'insister pour qu'Hydro-Québec investisse des sommes comparables à son projet initial de reconstruction de Gentilly-2 afin de financer sur tout le territoire du Québec un vaste chantier de conservation de l'énergie, d'efficacité énergétique et de production de nouvelles énergies par diverses formes d'énergie douce, renouvelable, non hydraulique comme l'éolien, le solaire et la géothermie qui créeront des milliers d'emplois dans toutes les régions du Québec;
- E. De soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi inspiré de la motion adoptée à l'unanimité par celle-ci le 30 octobre 2008 qui stipule : « Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »;
- F. D'élaborer une politique détaillée pour la gestion à long terme de tous les déchets nucléaires produits en territoire québécois tel que recommandé par le BAPE en 2005;
- G. D'interdire au Québec la création de nouveaux inventaires de déchets radioactifs comme ceux qui résulteraient des centrales nucléaires ou des mines d'uranium à l'exclusion des petites quantités de déchets radioactifs résultant de l'utilisation des isotopes à des fins médicales ou industrielles ainsi que de l'opération des cyclotrons ou autres accélérateurs.

ADOPTÉ

(1) Motion déposée à l'Assemblée nationale par monsieur Camil Bouchard, député du PQ du comté de Vachon, appuyée par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Julie Boulet, députée du PLQ du comté de Laviolette, et par monsieur Simon-Pierre Diamond, député de l'ADQ du comté de Marguerite-d'Youville, le jeudi 30 octobre 2008, laquelle motion stipulant : « Que l'Assemblée nationale demande au

gouvernement d'interdire l'enfouissement sur le territoire du Québec des déchets et des combustibles irradiés en provenance de l'extérieur du Québec. »

4- Société d'aide au développement de la collectivité du Haut Saint-François – Conception d'un guide des attraits touristiques.

5- Place aux jeunes du Haut-Saint-François – Demande de soutien financier comme par les années passées.

2013-035 résolution no 2013-035

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Lionel Roy, il est résolu que la municipalité de Newport subventionne Place aux jeunes du HSF pour une somme de 150\$

ADOPTÉ

6- Mairie de la municipalité de Saint-Isidore de Clifton - Demande de commandite pour l'École primaire lors d'un brunch offert par la municipalité en collaboration avec le Service d'incendie. Les bénéfices seront versés à l'école pour la réfection du parc-école. Le prix est de 25\$ du billet et 200\$ pour une table de 8 personnes.

7- Carrefour action municipale et famille - Invitation à la Tournée du 25^e anniversaire du Carrefour, le 26 mai prochain à Sherbrooke.

8- Centre d'action bénévole du Haut-Saint-François - Pour clôturer la Semaine de l'action bénévole, invitation à une fête le 27 avril à East Angus.

9- Fédération Québécoise des municipalités - Appel à la mobilisation sur une décision du gouvernement qui prive les milieux locaux d'un important levier de développement (Développement énergétique communautaire.

2013-036 résolution no 2013-036

Développement énergétique : un enjeu d'occupation dynamique du territoire

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

CONSIDÉRANT QUE la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ministre québécoise des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

CONSIDÉRANT QUE cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

Il est proposé par le conseiller René Tétreault

Et appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt

DE DEMANDER au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

D'ACHEMINER cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à Mme Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à Mme Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à Mme Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

ADOPTÉ

7) Paiement des factures sujets

La liste des comptes à payer en date du 2013-02-28, a été remise à tous les membres du conseil municipal.

Proposé par le conseiller Lionel Roy, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que le conseil autorise le paiement d'une somme de 125 321.83 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 4 mars 2013 selon des disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2013-02-28 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

8) Compte-rendu des comités

8.1) conseillers

Comité Loisirs La conseillère Jacqueline Désindes donne son compte rendu, elle ajoute que la partie de sucre de la municipalité aura lieu dimanche le 10 mars et souhaite la bienvenue à tous.

Le conseiller Marc Vaillancourt informe d'une rencontre avec le comité MADA, et d'une soirée tenue le 18 février dernier pour obtenir les attentes et besoins de la population.

Il a assisté au Continuum de l'inclusion sociale tenue à Cookshire, aussi à une rencontre du service de protection incendie.

Pour le comité de citoyens, il informe que 2 modèles de panneaux d'accueil sont prêts, la pochette d'accueil des nouveaux arrivants est prête et que le comité de citoyens suggère un pavillon multifonctionnel d'une grandeur de 30 X 40.

En conclusion, le comité a rencontré Madame Pomerleau du CLD pour le projet d'histoire de Newport.

Comité Voirie Aucun compte rendu.

Maire Madame la mairesse donne son compte rendu :

- Sécurité publique (poste pour un adjoint au directeur)
- URQ (juin 2013 un exercice sera fait)
- Développement durable (rencontre dans la semaine du 4 mars)
- CRÉ (semble y avoir une volonté d'abolir la CRÉ.)
- Bornes des numéros civiques des propriétés, (l'agglomération y fait présentement une étude)
- CAMP 911 (il y aura mise en situation réelle cette année)
- Internet haute vitesse (rencontre)

9) Ferme Charpentier SENC

La directrice générale informe que le dossier est à la MRC, le comité consultatif agricole de la MRC devrait avoir lieu sous peu.

10) Appel d'offres pour l'abat poussière saison 2013

2013-038 résolution no 2013-038

Proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la directrice générale procède à l'appel d'offres nécessaire à l'obtention de l'abat-poussière pour la saison 2013, soit un produit à être posé par l'entrepreneur choisi avec l'inspecteur de la voirie, considérant que la municipalité possède 100 kilomètres de route, dont 60% boisés où l'on réduit la quantité de pose d'abat poussières et 40% habités où l'on procède à une pose normale pour assurer le contrôle de la poussière.

ADOPTÉ

11) Appel d'offres pour achat de gravier saison 2013

2013-039 résolution no 2013-039

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que la directrice générale fasse deux demande de prix, marchandise livrée et marchandise non-livrée, par appels d'offres auprès des fournisseurs de la région pour l'achat d'environ 10 000 tonnes de gravier concassé 0 ¾, pour la réalisation des travaux de rechargement de la saison 2013.

ADOPTÉ

12) Vente pour non-paiement de taxes

2013-040 résolution no 2013-040

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Lionel Roy, il est résolu que le conseil de la municipalité de Newport donne le mandat à la MRC du Haut Saint-François de vendre pour le non paiement des taxes la propriété suivante :

MATRICULE	NOM	IMMEUBLE	TAXES DÛ	TAXES SCOLAIRE	TOTAL DÛ
2422-02-8222	Audy, Roger & Glaude Johanne	3-D-P RANG 9	3 541.40	449.39	3 990.79

ADOPTÉ

13) Demande de Bell Mobilité

La directrice générale informe d'une demande de Bell Mobilité pour construire une tour de type haubanée d'une hauteur d'approximativement 107 mètres sur une partie inutilisée du lot 21-P, dans le rang 3 du cadastre du canton de Newport, propriété de Monsieur Wellman Henderson, 485 chemin Lawrence.

2013-041 résolution no 2013-041

ACCORD AU PROJET D'INSTALLATION DU NOUVEAU SITE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BELL MOBILITÉ SUR LE LOT 21-P, RANG 3, CADASTRE DU CANTON DE NEWPORT (485, CHEMIN LAWRENCE)

ATTENDU QUE Bell mobilité souhaite construire une tour de communication sur le territoire de Newport, plus spécialement sur le lot 21-P, rang 3, cadastre du canton de Newport (485, chemin Lawrence);

ATTENDU QUE cette tour améliorera la réception au niveau des cellulaires et de télécommunications sans fil de haute qualité;

EN CONSEQUENCE il est proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt et résolu :

QUE la Municipalité de Newport est d'accord au projet d'installation du nouveau site de télécommunications de Bell Mobilité, par la construction d'une tour de type «haubanée» d'une hauteur hors tout d'approximativement 107 mètres sur une partie du lot 21-P dans le rang 3 du cadastre du canton de Newport, plus précisément la propriété de Monsieur Wellman Henderson, 485, chemin Lawrence).

ADOPTÉ

2013-042 résolution no 2013-042

ATTENDU que Bell Mobilité s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour installer un site de télécommucations composée d'une tour de type haubanée d'une hauteur approximative de 107 mètres sur le lot 21-P, rang 3, cadastre du canton de Newport sur la propriété de Wellman Henderson, 485 chemin Lawrence;

ATTENDU que ce projet est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller Lionel Roy et résolu d'aviser la CPTAQ que la municipalité de Newport n'a pas objection au projet de Bell Mobilité.

ADOPTÉ

14) Varia ouvert

15) Période de Questions

Monsieur Jacques Boutin pose une question concernant la Ferme Charpentier SENC, auquel Madame la mairesse répond.

16) Fin de la séance

2013-043

résolution no 2013-043

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures 20.

ADOPTÉ.

Thérèse Ménard-Théroux, maire

Lise Houle,
Directrice générale / secrétaire-trésorière